

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 16 décembre 2019, à 19h00, présidée par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête

M. Sébastien Desagnés

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

2019-12-16-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisation 2020-2022
4. Imposition Taxes 2020
5. Période de questions
6. Levée

Adopté.

2019-12-16-02: ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier présente le Budget 2020, ainsi que le Plan triennal d'immobilisation 2020-2022 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE le budget 2020 soit au montant de **2 098 322 \$** ;

QUE le plan triennal 2020-2022 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adopté.

2019-12-16-03: IMPOSITION DE TAXES 2020

CONSIDÉRANT QUE les revenus et dépenses s'établissent comme suit:

	Budget 2020
Dépenses	
Adm. Générale	316 635 \$
Sécurité publique	176 065 \$
Transport	665 981 \$
Hygiène du milieu	189 900 \$
Santé et bien-être	7 575 \$
Urbanisme et territoire	91 577 \$
Loisirs et culture	121 932 \$
Frais de financement	3 403 \$
Amortissements	(254 556) \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Sous-total	1 318 512 \$
<u>Dépenses investissements</u>	
Activités d'investissement	876 100 \$
Total dépenses	2 194 612 \$
<u>Ajustements</u>	
Surplus accumulé	(254 786) \$
Fonds de roulement	- \$
Réserve	108 969 \$
Remboursement capital	18 900 \$
Remboursement FDR	30 627 \$
Emprunt FDR	- \$
Grand total dépenses ajusté	2 098 322 \$
<u>Revenus</u>	
Taxes valeur foncières	1 100 104 \$
Taxes autres bases	190 785 \$
Paievements tenant lieu de taxes	1 174 \$
Transferts conditionnels	242 374 \$
Services rendus	15 550 \$
Imposition de droits	31 500 \$
Amendes et pénalités	4 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	- \$
Sous-total revenus	1 592 487 \$
<u>Revenus investissements</u>	
Transferts (subventions)	505 835 \$
Total revenus	2 098 322 \$
Écart	- \$

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un budget équilibré, les recettes sur la valeur foncière s'élève à 1 100 104,00 \$, une taxe foncière générale de 0.72 \$ du cent dollar d'évaluation imposable doit être imposée et prélevée sur une richesse foncière de 150 858 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité qu'une taxe foncière générale de 0.72 \$ du cent dollar d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens imposables de la Municipalité.

Adopté.

2019-12-16-04: PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se demande pourquoi le budget en hygiène du milieu est plus bas cette année que l'an dernier. Le secrétaire-trésorier répond que c'est dû au fait qu'il n'y a pas de vidange de fosses septiques cette année.

Un citoyen se demande si l'argent perçu avec la taxe de service pour l'usine d'épuration des eaux sera bel et bien investi dans ce secteur. Le conseil répond que tous les montants perçus par la taxe de service seront investis dans les travaux reliés à l'usine d'épuration et qu'une réserve financière sera créée en 2020 à cet effet.

Un citoyen se demande comment le montant de la taxe est calculée. Le conseil répond que la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

taxe est calculée à partir du budget de fonctionnement, d'entretien et d'immobilisations de l'usine d'épuration des eaux.

Un citoyen se demande pourquoi le projet de raccordement des deux extrémités n'a pas été fait lors de la construction de l'usine d'épuration? Le conseil répond qu'il ne connaît pas les circonstances de l'époque.

Un citoyen se demande si un ingénieur est prévu pour le projet de raccordement. Le conseil répond que ce n'est pas le cas pour l'instant, mais qu'il allait analyser l'option très sérieusement.

2019-12-16-05: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 19h43.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.